

info

2022
Novembre



Magazine d'information de l'ASGB
Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton

4
**« Nous risquons
une pénurie
de gravier en
Suisse »**

12

**La diversité en
entreprise est
une situation
gagnant-
gagnant**

14

**L'électrification
dans le secteur
du gravier et du
béton**

18

**À la découverte
d'une oasis
naturelle**



ÉDITORIAL

Chères lectrices, chers lecteurs,

La mise en exploitation de nouveaux sites d'extraction de gravier est un tour de force aussi coûteux que long, un parcours semé d'incertitudes et de risques. Dans le même temps, elle revêt une importance capitale pour la Suisse. Sans gravier, point de maisons, d'écoles, d'hôpitaux, de routes, de ponts, de tunnels. Dans l'interview à la page 4, Ulrich Widmer, vice-président de l'ASGB, explique pourquoi nous risquons une pénurie en Suisse et pourquoi les responsables politiques et administratifs devraient s'investir davantage pour garantir la sécurité de l'approvisionnement en matières premières.

La sécurité des approvisionnements préoccupe l'association, tout comme les sujets environnementaux en général et l'économie circulaire en particulier. Dans ce numéro d'ASGB info, de nombreux articles portent sur les actions concrètes dans le domaine du gravier et du béton pour contribuer à un avenir durable neutre pour le climat : déclarations environnementales, électrification, construction durable de routes, gestion écologique des matériaux d'excavation ou utilisation d'installations de lavage appropriées pour optimiser le recyclage et l'économie circulaire. Dans le même temps, nos gravières sont des oasis naturelles pour la biodiversité – pour en savoir plus, consultez la page 18.

Bonne lecture !

Lionel Lathion, président de l'ASGB

SOMMAIRE

« Nous risquons une pénurie de gravier en Suisse »	4
Déclaration environnementale des produits de construction	6
Construction durable de routes : la voie de l'OFROU	8
Gestion durable de matériaux d'excavation propres	10
« La diversité en entreprise est une situation gagnant-gagnant »	12
L'électrification dans le secteur du gravier et du béton	14
Installations de lavage des matériaux d'excavation : efficaces et durables	16
À la découverte d'une oasis naturelle	18
Brèves	20

« NOUS RISQUONS UNE PÉNURIE DE GRAVIER EN SUISSE »

La mise en exploitation de nouveaux sites d'extraction de gravier est un tour de force aussi coûteux que long, un parcours semé d'incertitudes et de risques. Dans cette interview, Ulrich Widmer, vice-président de l'ASGB, explique les enjeux et la situation actuelle de l'approvisionnement en gravier. Il appelle les responsables politiques et les pouvoirs publics à assumer plus activement leurs responsabilités dans le domaine de l'approvisionnement en matières premières minérales et établit des parallèles avec le débat sur l'énergie.

Monsieur Widmer, nous traversons actuellement différentes crises géopolitiques qui confrontent la Suisse à différents défis. Que se passerait-il si nous venions à manquer de gravier ?

Il s'agit véritablement d'un risque sous-estimé dont peu sont conscients. Nos chantiers s'arrêteraient d'un coup. Les activités économiques seraient paralysées. Notre société a besoin du gravier, du béton et de l'asphalte. Près de 500 000 personnes travaillent dans le secteur de la construction, qui génère quasiment 10% du produit intérieur brut (PIB) suisse.

Quelles seraient les alternatives en cas de pénurie d'approvisionnement ?

L'importation de gravier est une option. Cependant, il s'agit d'une approche totalement erronée si l'on veut réduire notre dépendance aux autres pays. C'est aussi une aberration écologique qui, malheureusement, est déjà une réalité : on connaît l'impact sur l'environnement du transport de produits de base lourds par camions sur des milliers de kilomètres. Dans les régions frontalières, notamment dans la vallée du

Rhin ou au Tessin, le gravier provient déjà en grande partie des pays voisins. Miser davantage sur les importations s'accompagnera forcément d'une sursollicitation des infrastructures de transport et d'une augmentation massive des émissions de CO₂. Pourquoi ne pouvons-nous plus mettre en exploitation des sites d'extraction locaux ? Pourquoi ne sommes-nous pas plus autonomes dans l'organisation de notre approvisionnement en gravier ? C'est difficile à comprendre. Au lieu de cela, nous débattons de broutilles.

Que voulez-vous dire ?

Les gravières ont pour mandat d'assurer l'approvisionnement de la Suisse en matières premières minérales. Nous investissons des sommes énormes pour la phase de planification et d'autorisation qui s'étale sur plusieurs décennies, devons fournir de plus en plus de justificatifs et engager une multitude de planificateurs spécialisés. Je suis conscient que nous le devons à la société. Mais le problème, c'est que nous n'avons aucune garantie de réalisation car, sou-

vent, des votations ou des décisions judiciaires en attente finissent par entraîner l'arrêt à la dernière minute de bons projets. Ces incertitudes et ces risques financiers pèsent sur nous, les entreprises. Mais ce qui est beaucoup plus inquiétant, c'est que, de ce fait, nous ouvrons de moins en moins de sites d'extraction et risquons d'être confrontés, en Suisse, à une pénurie de gravier.

« Miser davantage sur les importations s'accompagnera forcément d'une sursollicitation des infrastructures de transport et d'une augmentation massive des émissions de CO₂. »

Une pénurie de gravier ? N'est-ce pas un peu exagéré ?

La population suisse consomme autour de 30 millions de mètres cubes de gravier par an, soit à peu près un camion de gravier par habitant. 25 millions de mètres cubes de gravier sont extraits dans des gravières locales. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de recycler 80% des matériaux de déconstruction, ce qui couvre environ 20% de l'ensemble des besoins en matériaux. Pour le moment, nous sommes donc encore capables de couvrir largement la demande suisse, mais ça ne va pas durer : les produits de notre branche sont très demandés, par contre personne ne veut nos installations près de chez lui. C'est pourquoi les autorisations d'extraction sur des zones encore jamais exploitées sont devenues rares chez nous. Nous ne devons donc pas céder aux sirènes populistes de certains milieux politiques et croire que la Suisse peut se passer de matériaux primaires et donc de gravières. Sinon, nous tomberons dans le même piège politique qu'avec l'électricité, où nous ne pouvons plus garantir notre propre approvisionnement sans recourir aux importations. Nous avons besoin de plus de sites d'extraction de gravier. Les réserves de gravier sont bel et bien là. Cette pénurie est due à des conflits d'intérêts qui surviennent surtout là où il serait le plus judicieux d'extraire le gravier d'un point de vue économique et environnemental – à proximité des agglomérations.

Quels objectifs sont considérés comme les plus importants ou trop importants ?

Les intérêts individuels qui revêtent une importance minimale par rapport au bien commun. En revanche, l'extraction de matériaux est négligée par les pouvoirs publics. C'est comparable à la problématique actuelle de l'élec-

tricité, personne ne veut endosser de responsabilités. Les autorités et les tribunaux se renvoient la balle, et les procédures traînent en longueur. C'est une situation intenable qui est ignorée par les dirigeants politiques. On laisse des responsables focalisés sur leur domaine particulier intervenir au sein des offices et des instances judiciaires.

« L'extraction de matériaux est négligée par les pouvoirs publics. »

Par où faudrait-il commencer ?

Aujourd'hui, les entrepreneurs font tout, en tenant compte des intérêts d'utilisation et de protection. Nous avons besoin d'appui du côté administratif et de décisions plus rapides au niveau des administrations et des tribunaux. La politique doit exercer une pression beaucoup plus forte sur ce point. Dans l'aménagement du territoire, il faut donner plus de poids à la sécurité de l'approvisionnement en gravier, comme c'est le cas pour celle en électricité, où nous menons le même débat. Je demande aux responsables politiques et aux chefs d'office qu'ils assument leurs responsabilités. Ils doivent donner une plus grande priorité à l'extraction de matières premières et contribuer à un approvisionnement durable en matières premières minérales.



Ulrich Widmer (né en 1961) est vice-président de l'ASGB et CEO de KIBAG, l'une des entreprises suisses leaders dans le domaine de la construction et des matériaux de construction qui emploie 2000 collaborateurs. Ancien conseiller d'État et directeur de la construction du canton d'AR ainsi que directeur de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire, il possède 30 ans d'expérience dans l'exploitation du gravier, tant du point de vue des entrepreneurs que des planificateurs et des autorités.



DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE DES PRODUITS DE CONSTRUCTION

Dans le secteur de la construction, les aspirations à la durabilité revêtent une place de plus en plus importante. Il s'agit d'optimiser, pour chaque projet, des objectifs parfois contradictoires concernant la surface nécessaire, le réchauffement (émissions de CO₂) et la préservation des ressources. L'évaluation se fonde sur les déclarations environnementales de produits (DEP), établies dans toute l'Europe.

Dans le secteur de la construction, la durabilité occupe une place de plus en plus importante. Les entreprises se doivent de connaître et de communiquer l'impact de leurs produits sur l'environnement. Il faut savoir que les trois quarts environ des nuisances environnementales associées à la demande finale en Suisse sont générées à l'étranger, du fait de l'importation des biens et des matières premières.

Dans l'espace européen, les déclarations environnementales de produits ou DEP sont un outil efficace de mesure de l'impact environnemental. Elles figureront également dans la future législation sur les produits de construction. Les DEP renseignent notamment sur les besoins en énergie ainsi que sur les émissions polluantes et acidifiantes générées par le produit au cours de son cycle de vie.

La série de normes ISO 1402x définit les déclarations environnementales de produits. Elle couvre les labels écologiques, les labels d'auto-déclaration et les DEP à proprement parler. Les DEP doivent être vérifiées par un organisme indépendant qui garantit l'impartialité de la déclaration.

L'ASGB dispose d'un calculateur d'écobilan vérifié et reconnu pour les DEP.

ÉTABLISSEMENT D'UNE DEP

En principe, une DEP s'établit comme suit :

- Définition du champ d'analyse
- Collecte des données
- Établissement d'un écobilan en tenant compte des règles des catégories de produits
- Établissement d'un document DEP avec rapport de fond
- Vérification des documents DEP
- Publication de la DEP

Le champ d'analyse s'appuie sur les critères de la norme SN EN 15804, qui distingue les différentes phases d'utilisation. Pour les produits de construction, ce sont généralement les phases du stade du produit qui sont déterminantes pour un fabricant (voir graphique), car il peut les influencer. Pour avoir une vision d'ensemble d'un ouvrage, le maître d'ouvrage ou les planificateurs mandatés compileront les résultats des DEP de tous les produits et phases de construction.

Lors de la collecte des données, tous les paramètres déterminants pour le processus de production sont recueillis. Les quantités de consommables y apparaissent aux côtés de la description de l'installation de production et de la production totale :

- Courant électrique aux différents niveaux de tension
- Lubrifiant
- Énergie thermique issue du gaz
- Énergie thermique issue du pétrole
- Déchets minéraux mis en décharge
- Déchets organiques partis à l'UIOM
- Déchets spéciaux (p. ex. huiles usagées)
- Eaux usées parties à la STEP
- Eau utilisée dans les procédés industriels

Stade de production			Stade d'édification de l'ouvrage		Stade d'utilisation							Stade d'élimination			Crédits et charges en dehors des limites du système	
Approvisionnement en matières premières	Transport	Fabrication	Transport du lieu de fabrication au lieu d'utilisation	Montage	Utilisation / application	Maintenance	Réparation	Remplacement	Renouvellement	Énergie utilisée pour l'exploitation du bâtiment	Eau utilisée pour l'exploitation du bâtiment	Démontage / démolition	Transport	Traitement des déchets	Élimination	Potential de réutilisation, récupération ou recyclage

Phases d'utilisation selon SN EN 15804

On obtient ainsi les quantités spécifiques de consommables par unité quantitative. Pour les consommables, des DEP décrivant les incidences environnementales de chaque consommable sont disponibles dans des bases de données spécialisées, telles que ecoinvent (mise à jour chaque année).

BASE D'UNE ANALYSE GLOBALE DU CYCLE DE VIE

L'ASGB dispose d'un calculateur d'écobilan vérifié pour les DEP du béton, qui est reconnu par la plateforme Eco européenne. Les calculs de l'ASGB fournissent des DEP moyennes pour les différents types de béton selon la norme SN EN 206. Il est également possible de créer des DEP de béton spécifiques à un projet. Les DEP établies jusqu'à présent révèlent une influence significative de la quantité et du type de ciment sur les caractéristiques des DEP. Les premiers appels d'offres contiennent des exigences relatives aux caractéristiques environnementales des produits en béton, qui doivent être justifiées au moyen de DEP.

Les DEP sont vérifiées par un organisme indépendant.

Les DEP des matériaux et des produits de construction servent de base d'analyse et d'évaluation de l'impact environnemental d'un ouvrage sur l'ensemble de son cycle de vie. Les DEP des produits de construction ne contiennent que les émissions environnementales générées jusqu'à la sortie de l'usine du fabricant. D'autres émissions sont générées lors du transport et de l'installation. L'analyse du cycle de vie complet inclut également les émissions environnementales résultant des travaux de réparation et d'entretien ainsi que de l'exploitation d'un ouvrage. Afin de tenir compte de ces multiples facteurs d'influence, les DEP conformes à la norme EN 15804 fournissent des données de base comparables, élaborées selon les mêmes critères dans toute l'Europe. La planification et la réalisation d'un ouvrage moderne est le fruit d'un compromis entre conditions-cadres techniques, écoresponsables et économiques.



CONSTRUCTION DURABLE DE ROUTES : LA VOIE DE L'OFROU

Agir pour le développement durable signifie prendre en compte et coordonner au mieux tous les aspects des trois dimensions interconnectées que sont l'environnement, la société et l'économie. Comment réaliser à l'avenir des projets d'infrastructure plus durables ? Telle est donc la question centrale qui se pose pour l'OFROU.

Article de Guido Biaggio, vice-directeur de l'Office fédéral des routes (OFROU)

Notre infrastructure doit répondre à de nombreuses exigences : elle doit être sûre, disponible, solide, respectueuse de l'environnement, de qualité, économique et conforme à des normes très strictes. Dans ses projets, l'OFROU analyse et vérifie rigoureusement tous ces paramètres afin de ne réaliser que des projets durables. Aujourd'hui, penser que des projets « non durables » puissent être approuvés relève de l'utopie. C'est pourquoi l'OFROU s'est fixé des exigences élevées dans ce domaine depuis de nombreuses années.

La réutilisation des matériaux d'excavation et de construction protège l'environnement.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les marchés publics (LMP) et l'introduction du nouveau manuel sur les marchés publics de l'OFROU marquent une nouvelle étape vers « plus de durabilité ». Un nouveau critère d'adjudication, l'« analyse de durabilité », est désormais pris en compte dans les appels d'offres relatifs à des prestations de construction. Une pondération plus faible des prix au profit des critères de qualité devrait aboutir, comme le prévoit le législateur, à des adjudications plus avantageuses sur le plan économique et pas simplement à prix moins élevé.

GRAND LEVIER DANS LA PHASE D'ÉTUDE DU PROJET

Mais si nous voulons réellement promouvoir la durabilité et la considérer comme une valeur ajoutée dans nos

projets, nous devons commencer bien en amont. Dans le cadre de l'étude de projet, nous avons la possibilité d'orienter les investissements pour notre réseau dès la phase stratégique, en tenant compte des développements futurs (message PRODES). Nous pouvons ainsi étudier très tôt d'autres possibilités d'utilisation des infrastructures, puis les approfondir, en concertation avec les régions concernées. Les chances qu'elles se concrétisent s'en trouvent accrues. Une tranchée couverte, par exemple, n'est pas seulement une mesure de protection contre le bruit : elle peut également accueillir un parc, comme le montre le chantier de couverture anti-bruit de Schwamendingen qui s'achèvera en 2024.



100 aires de repos sur les routes nationales s'équipent de bornes de recharge rapide.



Les tranchées couvertes protègent efficacement du bruit et permettent des utilisations supplémentaires

L'emploi de matériaux alternatifs (bois, acier, etc.) ainsi que la réutilisation des matériaux d'excavation et de construction, conformément à l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), sont un autre moyen de préserver les ressources et donc de mieux protéger l'environnement. Sur le grand chantier du second tube du tunnel routier du Saint-Gothard, nous montrons qu'il est possible de réutiliser les matériaux de percement sans remplir inutilement les décharges régionales. Les matériaux d'excavation doivent être considérés comme une opportunité de créer de la valeur ajoutée, à condition d'avoir des idées innovantes. C'est également vrai pour le recyclage de l'asphalte, un autre thème central de notre quotidien. En effet, seule une économie circulaire respectueuse des ressources est porteuse d'avenir. Nous visons ici un taux de recyclage de 100% et nous participons activement à plusieurs projets de recherche qui nous permettront d'atteindre cet objectif.

Il existe aussi des possibilités d'action dans le domaine de la consommation d'énergie. Nous économisons de l'électricité en équipant les tunnels d'un éclairage LED et allons bientôt pouvoir exploiter le potentiel d'énergie solaire (100 GWh/a) disponible le long des autoroutes pour couvrir les besoins en électricité des routes nationales.

L'électrification des transports est un objectif ambitieux et une mission importante de l'OFROU.

INNOVATIONS DANS LA PROTECTION CONTRE LE BRUIT ET RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO₂

Avec des solutions innovantes telles que l'intégration d'asphalte coulé sur des tronçons à ciel ouvert, nous essayons de respecter les exigences de l'ordonnance sur la protection contre le bruit tout en prolongeant la durée d'utilisation du revêtement.

Il y a aussi moyen de réduire les émissions de CO₂ dans le fonctionnement quotidien des routes nationales. L'électrification croissante du parc automobile en Suisse, mais aussi l'entretien et la construction en général, y contribuent grandement. L'électrification des transports est un objectif ambitieux de la feuille de route sur la mobilité électrique 2025 ainsi qu'une mission importante de l'OFROU. Nous sommes en train d'équiper les 100 aires de repos des routes nationales de bornes de recharge rapide. Il s'agit d'une tâche essentielle pour atteindre les objectifs de la stratégie énergétique 2050. Nous voulons être actifs dans ce domaine, y compris sur nos chantiers et dans le domaine de l'exploitation, et nous prévoyons d'acquérir de l'expérience à l'aide de projets pilotes, en accord avec nos partenaires contractuels, et de définir une orientation claire.

La durabilité n'est pas un vain mot pour l'OFROU. Au contraire : nous vivons activement la durabilité et la considérons comme une opportunité de contribuer à une société offrant une qualité de vie solide et élevée, y compris pour les générations à venir.

GESTION DURABLE DE MATÉRIAUX D'EXCAVATION PROPRES

Le système de gestion des matériaux d'excavation du canton de Zurich est le fruit d'une évolution sur plus de vingt ans. Il est maintenant bien ancré et éprouvé. Il repose aujourd'hui sur deux piliers : l'échantillonnage des matériaux d'excavation et la déclaration de matériaux d'excavation par le maître d'ouvrage.

Il y a trente ans, la gestion administrative et logistique du stockage de matériaux d'excavation propres était simple. À l'époque, le défi consistait davantage à trouver suffisamment de matériaux d'excavation pour remplir les gravières et éviter que les surfaces à ciel ouvert ne deviennent trop grandes. Cependant, au cours des trente dernières années, trois facteurs ont conduit à une augmentation du volume des matériaux d'excavation à stocker dans le canton de Zurich, tandis que les possibilités de stockage se réduisaient. Premièrement, le recyclage des matériaux de déconstruction a entraîné une baisse de l'activité d'extraction de composants primaires, alors que l'activité de construction restait stable. Deuxièmement, la densification des constructions a multiplié les constructions en sous-sol. Troisièmement, les infrastructures les plus récentes intègrent de plus en plus de tunnels.

LE SENS DES RESPONSABILITÉS DES ENTREPRENEURS FACE AU CONTRÔLE DE L'ÉTAT

L'augmentation des volumes excavés et les discussions sur les possibilités de stockage ont rendu les responsables politiques et administratifs plus attentifs à la question de l'élimination des matériaux d'excavation. En outre, la société s'intéressant de plus près à la gestion des polluants, les exigences relatives au stockage de matériaux d'excavation se sont renforcées. L'ordonnance sur les sites conta-

minés a aussi vu le jour. Les responsables politiques et l'administration cantonale voulaient s'assurer que les matériaux d'excavation stockés étaient exempts de polluants et substances étrangères et que l'environnement était ainsi protégé.

Il aura fallu de nombreuses discussions entre la branche du gravier et les autorités cantonales, afin que chacun comprenne les besoins et les réserves de l'autre. La branche estimait qu'elle était suffisamment consciencieuse pour garantir le stockage de matériaux d'excavation propres uniquement et refusait toute charge et tout coût administratifs supplémentaires inutiles. De leur côté, les responsables politiques et administratifs demandaient plus de transparence, de données et de contrôles.

Dans un premier temps, on a imposé au secteur du gravier l'échantillonnage des matériaux d'excavation. L'administration a pu facilement mettre en place cet outil par le biais des plans d'aménagement cantonaux. Suite au dialogue très constructif qui a suivi entre la branche et les pouvoirs publics, les exploitants des décharges bénéficient de souplesse dans l'organisation des prélèvements d'échantillons. Aujourd'hui, le canton de Zurich exige un échantillonnage tous les 4000 m³. Le personnel peut prélever librement des échantillons de matériaux d'excavation. Cette flexibilité est particulièrement utile au personnel de décharge lorsqu'il a des doutes sur une livraison : il peut s'organiser et prendre les mesures qui s'imposent. L'administration cantonale a validé cette méthode. Il est de l'intérêt commun de la branche et de l'administration cantonale de sensibiliser les entreprises à l'échantillonnage de façon à ne réceptionner que des matériaux d'excavation propres. Le système est en service depuis dix ans. Il a entraîné des surcoûts, mais a amélioré la sécurité.

L'augmentation des volumes excavés a attiré l'attention sur la question de l'élimination des matériaux d'excavation.



Le contrôle à l'entrée est un élément important de la gestion des matériaux d'excavation.

UN BILAN POSITIF APRÈS DIX ANS D'APPLICATION

Le deuxième instrument en vue de la gestion durable des matériaux d'excavation propres est la déclaration de matériaux d'excavation. Cette déclaration relève du maître d'ouvrage. Ce dernier doit s'assurer que les gravières ou les décharges de type A n'accueillent que des matériaux d'excavation propres. Le maître d'ouvrage doit se procu-

Les entreprises de gravier zurichoises ainsi que l'administration cantonale souhaitent maintenir ce double système.

rer les informations pertinentes sur le terrain à traiter ou l'excavation, en consultant le cadastre des sites pollués ou des études préalables. Le recours à des planificateurs, maîtres d'œuvre, logisticiens et autres intervenants ne dégage pas le maître d'ouvrage de sa responsabilité. La déclaration d'excavation, qui, dans le canton de Zurich, entre

dans la procédure de permis de construire et conditionne le début des travaux, sensibilise le maître d'ouvrage par un questionnaire, des déclarations et l'apposition d'une signature au respect des règles d'élimination des matériaux d'excavation et précise les responsabilités. La déclaration de matériaux d'excavation entraîne également une charge administrative supplémentaire pour tous les acteurs impliqués. Cet effort se justifie tant du point de vue du secteur du gravier que des autres acteurs, car il apporte de la transparence et clarifie les responsabilités.

Après dix ans d'application de ce double système, les entreprises du gravier zurichoises ainsi que l'administration cantonale soutiennent et veulent maintenir cette façon de faire, avec le prélèvement d'échantillons et la déclaration par le maître d'ouvrage, pour un stockage durable des matériaux d'excavation.

« LA DIVERSITÉ EN ENTREPRISE EST UNE SITUATION GAGNANT-GAGNANT »

La faible proportion de femmes dans le secteur du gravier et du béton est un fait. Cependant, de plus en plus de femmes viennent par choix dans ce secteur d'activité et apprécient la culture de travail, la diversité des activités ou l'utilité de la tâche. Si le secteur a progressé dans la conciliation vie privée et professionnelle, il existe encore du potentiel inexploité.

16 collaboratrices de la branche du gravier et du béton se sont associées autour de cet article.

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée est omniprésente. Pratiquement toutes les branches sont concernées. Le secteur du gravier et du béton aussi. Mieux intégrer les femmes au marché du travail est une approche clé. Une planification ciblée permet d'exploiter efficacement les possibilités qu'offre la diversité au sein de l'entreprise. Les rôles traditionnels par exemple doivent être repensés et des moyens de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle recherchés. À l'heure actuelle, il n'existe pas de chiffres ou de statistiques précis sur le nombre de femmes travaillant dans ce secteur, mais l'impression n'est pas trompeuse : leur présence dans les gravières et centrales à béton, sur les chantiers ou dans les camions est inhabituelle – pourquoi ?

Les retours des collaboratrices du secteur montrent qu'il existe de nombreuses bonnes raisons pour lesquelles les femmes aiment travailler dans le secteur du gravier et du béton. Sont cités le cadre spontané et l'ambiance authentique. Les communications directes et les échanges francs. Les hiérarchies plates et les canaux décisionnels courts. Le degré élevé d'indépendance ainsi que l'aspect pratique et varié des activités sont également appréciés. Ou l'utilité du travail, car la matière première nous entoure partout dans la vie quotidienne, et la branche travaille main dans la main avec la nature lors de l'exploitation. Les collaboratrices sont également sensibles à la préservation des ressources minérales et à la mise en œuvre d'innovations.



Bianca Eckert, conductrice chez AGIR AG : « Parfois, nous, les femmes, faisons mieux, que ce soit dans les relations avec les clients, la première impression sur le chantier, l'entretien du véhicule ou simplement le sourire des clients quand une femme descend d'un véhicule. »



Ilona Bosoppi, géologue chez Risi AG : « Les conditions actuelles et la multiplication des réglementations constituent un défi passionnant. Dans le même temps, le secteur n'est généralement pas très réactif, de sorte qu'il reste encore beaucoup à faire, en particulier dans les domaines de la numérisation et de l'optimisation des processus. »

UNE DIVERSITÉ CROISSANTE DANS LES ENTREPRISES DES GRAVIERS ET DU BÉTON

Même si la proportion de femmes dans le secteur du gravier et du béton est en augmentation, beaucoup ont encore en tête l'image d'un « univers d'hommes » et hésitent à se lancer dans ce secteur. Cela tient aux goûts personnels des femmes dans le choix d'une profession, mais aussi à la pénibilité physique du travail. En outre, le ton des discussions est plus dur. La répartition traditionnelle des rôles, parfois encore fortement ancrée, fait qu'il y a peu de postes à temps partiel ou que les personnes à temps partiel ne sont pas bien vues : « Quand on ne travaille pas à 100%, voire plus, on est souvent raillé. On s'estime très importants et on pense que l'entreprise ne fonctionnerait plus si on s'absentait une journée. »

De nombreuses entreprises des gravières et du béton l'ont compris et prennent des mesures pour rendre leurs emplois plus attrayants pour les femmes. Ainsi, les femmes interrogées apprécient particulièrement les horaires de travail compatibles avec la famille, les offres de réduction du taux d'occupation, les modèles de télétravail, là où le profil d'emploi le permet, et la flexibilité du temps de travail. Des options telles que l'allongement du congé de maternité avec congé non payé sont également jugées positives.

PLUS D'ÉQUILIBRE ET DE SENSIBILISATION

Il existe également un grand potentiel d'amélioration. Mais une action spécifique « femmes » n'est pas souhaitée. Les femmes souhaitent plutôt être davantage appuyées et aimeraient que le secteur soit plus sensible à la question de l'égalité entre les hommes et les femmes. Il est essentiel que le secteur propose plus de modèles d'horaire et de travail permettant de mieux concilier vie privée et professionnelle. Pourquoi ne pas introduire davantage d'offres d'emploi partagé, d'emplois à temps partiel ou assouplir les horaires, les lieux de travail et les modèles de collaboration ? Dans le même temps, on attend des femmes qu'elles réclament davantage de telles options.

La diversité en entreprise est une situation gagnant-gagnant. Les femmes ont des atouts bénéfiques pour le secteur. Par exemple, la dynamique d'équipe est très souvent mentionnée. Celle-ci s'améliore lorsque des femmes rejoignent une équipe, car elles apportent d'autres points de vue et qualités. En principe, les équipes mixtes sont importantes et ont un impact positif sur la coopération et les résultats. C'est à chacun et à chacune dans la branche de s'interroger pour créer le meilleur environnement de travail possible pour tous.



Laure Salingre, coordinatrice HSE (Health-Safety-Environment) Suisse romande chez Holcim : « La diversité en entreprise est une situation gagnant-gagnant. Elle améliore les performances, la résilience, l'innovation dans les entreprises et est bénéfique pour la société, car elle contribue à l'intégration de tous dans l'environnement de travail. »



Monika Hochuli, propriétaire de Hochuli AG : « Les femmes pensent différemment. Une saine mixité profite à l'ambiance de travail. J'espère que nous réussirons à attirer plus de femmes dans ce secteur d'activité. Les femmes sont souvent sous-représentées lors de manifestations de la branche. Je me sens parfois un peu seule, même si les hommes me réservent un bon accueil. »

La diversité et la promotion des femmes en entreprise sont un principe important dans le secteur du gravier et du béton. L'ASGB y contribue. Les retours d'information ont montré la nécessité des échanges d'expériences et du réseautage. L'ASGB va donc s'investir pour mettre en œuvre d'autres activités liées à la diversité dans les entreprises l'année prochaine.

L'ÉLECTRIFICATION DANS LE SECTEUR DU GRAVIER ET DU BÉTON

Pour atteindre 0% d'émissions de CO₂ d'ici 2050, l'industrie du gravier et du béton doit s'électrifier à plus grande échelle. Tandis que l'électrification des installations de production est déjà très bien avancée, il reste encore énormément à faire du côté de l'extraction et de la logistique. De premiers projets pilotes avec des engins de chantier électriques performants sont en cours.

L'énergie électrique est utilisée dans le processus de production des installations de traitement des graviers et des centrales à béton pour de nombreux sous-processus, par exemple pour le transport de matériaux sur des convoyeurs ou pour le traitement des matériaux de construction dans les installations de préparation et de mélange. Contrairement à l'extraction et à la logistique, les installations de traitement des graviers et les centrales à béton sont déjà presque entièrement électrifiées. Le secteur suisse du gravier et du béton présente sans doute le degré d'électrification le plus élevé d'Europe. Dans les sites de production l'heure est à l'optimisation de la consommation d'électricité et à la promotion des sources d'énergie vertes. L'exploitation élevée des capacités des installations ainsi que la réduction ciblée des temps morts permettent des économies significatives.

Dans le même temps, de plus en plus d'entreprises s'orientent vers des sources d'énergie durables et à faibles émissions de carbone. Certaines entreprises du secteur couvrent une partie de leur consommation d'électricité avec de l'électricité renouvelable qu'elles produisent elles-mêmes. Des installations photovoltaïques équipent les toits de gravières à Seewen SZ, Rubigen BE, etc. Rubigen produit jusqu'à 500 000 kilowattheures par an. Les installations solaires permettent de s'approvisionner directement en énergie renouvelable et de réduire les émissions indirectes. Un membre de l'ASGB du canton de Zurich a fait preuve d'innovation en développant un module solaire pour le toit de bungalows de chantier. Ces

Le secteur suisse du gravier et du béton présente le degré d'électrification le plus élevé d'Europe.



Grâce à des modules solaires innovants, ce bungalow de chantier produit son électricité.

modules permettent de couvrir les besoins en électricité de manière autonome avec de l'énergie solaire. La capacité de la batterie des modules suffit à alimenter en électricité l'équipement informatique du bungalow.

L'ESSOR DES ENGIN DE CHANTIER PLUS ÉCONOMES EN ÉNERGIE

L'électrification des véhicules est une technologie clé pour des engins de chantier respectueux de l'environnement. De plus en plus de constructeurs se tournent vers des



Tests de dumpers électriques autonomes dans la carrière d'une cimenterie à Siggenthal (AG)

moteurs alternatifs. À l'heure actuelle, les engins à moteur diesel-électrique sont beaucoup moins gourmands en carburant. La chargeuse sur pneus diesel-électrique CAT 988K XE, par exemple, est utilisée pour l'extraction du gravier. Elle consomme jusqu'à 30% de carburant en moins qu'une chargeuse sur pneus fonctionnant uniquement au diesel, pour des performances comparables. On trouve aussi des bulldozers avec moteur diesel-électrique. En revanche, les solutions électriques ou hybrides pour engin de chantier à charge utile lourde ne sont pas encore abouties ou ne sont utilisées que partiellement. À Berne, par exemple, on trouve des installations de concassage et de criblage qui fonctionnent exclusivement à l'électricité. Un essai pilote dans la carrière de Siggenthal AG, où l'on extrait du calcaire et de la marne, confirme que l'utilisation est possible: des dumpers électriques autonomes y sont testés. Ces engins automoteurs alimentés par batterie sont une révolution écologique dans la logistique. En plus d'être respectueux de l'environnement, ils sont sûrs, quasi silencieux et n'émettent pas de gaz d'échappement.

DES CAMIONS ÉLECTRIQUES DANS LA LOGISTIQUE DU BÉTON

La logistique du gravier offre une excellente occasion de réduire les émissions indirectes. Toutefois, l'autonomie limitée des solutions électriques et le temps nécessaire pour recharger la batterie posent encore problème pour la rentabilité du transport du gravier. La situation est différente pour la logistique du béton. L'utilisation de véhicules entièrement électriques y est intéressante, car les camions malaxeurs ne parcourent que de courtes distances. De nombreuses entreprises exploitent déjà des camions malaxeurs 100% électriques ainsi que des camions électriques pour les livraisons de gravier. Un camion malaxeur électrique moderne permet d'économiser environ 30 tonnes de CO₂ par an. L'ASGB tire donc un bilan positif. Ces véhicules sont plus durables et



Dans la logistique du béton, les bétonnières portées 100% électriques présentent de nombreux avantages.

De nombreuses gravières couvrent une partie de leur consommation électrique par du courant qu'elles produisent elles-mêmes.

nettement plus silencieux que les camions malaxeurs traditionnels. En plus, ils n'émettent pas de gaz d'échappement, ce qui présente de nombreux avantages, notamment en milieu urbain. Autre atout majeur: les véhicules utilitaires électriques sur batterie, en plus de coûter moins cher à l'usage, sont exonérés de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) en Suisse. Ainsi, une partie des coûts d'achat plus élevés peut être compensée sur la durée de vie. Enfin, les chauffeurs apprécient le nouveau confort de conduite.



Le boom des installations photovoltaïques: des panneaux solaires sont installés sur les toits de nombreux sites.

INSTALLATIONS DE LAVAGE DES MATÉRIAUX D'EXCAVATION : EFFICACES ET DURABLES

En Suisse, les sites pour les décharges sont de plus en plus rares. Les responsables politiques veulent encourager l'économie circulaire des matériaux de construction et la valorisation des matériaux d'excavation par des incitations économiques. Les installations de lavage des matériaux d'excavation font partie intégrante des écotecnologies modernes. Elles maintiennent dans le cycle de vie des matériaux du secteur de la construction des matières premières précieuses qui, autrement, seraient mises en décharge.



L'alimentation d'une installation de lavage à l'aide d'un chargeur sur pneus

Aujourd'hui déjà, 80% des déchets de chantier, soit 11 millions de tonnes par an, sont maintenus dans le cycle de vie des matériaux. Le recyclage couvre donc aujourd'hui 15 à 20% des besoins. Les ressources étant limitées, il est nécessaire d'accroître la proportion de matériaux recyclés ou d'exploiter des gisements négligés jusqu'à présent. Avec l'entrée

en vigueur de l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), la Confédération a intensifié ses efforts en matière de limitation des déchets et introduit l'obligation de valorisation des déchets de chantier, y compris des matériaux d'excavation. Le marché exigera de plus en plus des circuits d'élimination sûrs et flexibles, conformes à la législation, afin de garantir des technologies de préparation des sols respectueuses de l'environnement et économiques.

L'INSTALLATION DE LAVAGE DES MATÉRIAUX D'EXCAVATION COMME ÉLÉMENT DE SOLUTION

Les installations de lavage des matériaux d'excavation sont des outils efficaces pour éliminer la terre et la boue des matériaux excavés. Elles peuvent s'utiliser dans divers environnements pour retirer les métaux, le bois, le plastique et les autres salissures.

Les installations de lavage des sols et des matériaux d'excavation traitent les matériaux de départ et réduisent la quantité de résidus à mettre en décharge.



La plus grande installation de lavage des matériaux d'excavation de Suisse est à Gunzgen depuis mai 2021. Le « Baustoffzentrum Olten/Zofingen BOZ » se compose de deux ensembles de bâtiments et mesure jusqu'à 61 mètres de longueur, 25 de largeur et 31 de hauteur. Il peut traiter jusqu'à 370 tonnes de gravier et de matériaux d'excavation par heure.

La première étape de traitement mécanique à sec élimine les éléments indésirables grossiers, habituellement présents dans le sol excavé. Un calibrage à sec s'opère, et les composants grossiers sont broyés dans un concasseur. Le matériau subit ensuite un traitement mécanique par voie humide. Les particules du sol agglomérées, comme les mottes de terre glaise, se désagrègent et peuvent être divisées en fraction de sable ou de gravier après évacuation de l'eau. Ensuite, au stade de l'attrition, le sable subit à nouveau un nettoyage intensif, par sollicitation mécanique élevée de la surface des particules. Dans un appareil à courant ascendant, le sable est trié en fonction de sa densité. Pour le gravier, l'opération s'effectue avec un bac de lavage. La fraction de sable et de gravier nettoyée est ensuite rincée avec de l'eau propre sur des cribles d'égouttage, puis transportée par convoyeur jusqu'à son lieu de stockage.

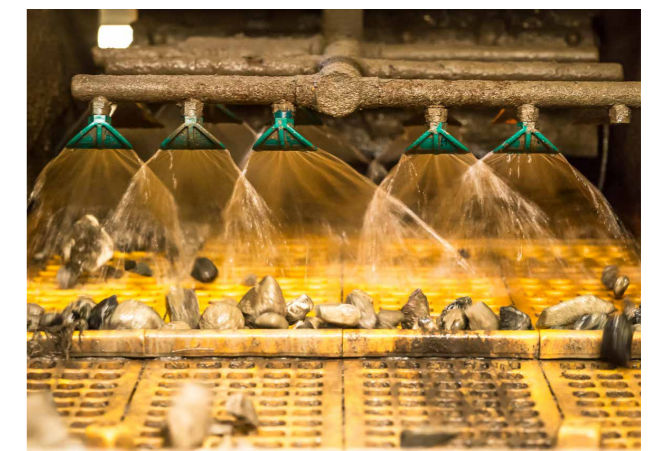
Une station de traitement des eaux boueuses sépare l'eau chargée des éléments solides. Puis, dans l'installation de clarification, les particules solides sont sédimentées par l'utilisation contrôlée et mesurée des agents flocculants. La boue préépaissie est alors asséchée dans un filtre-pressé à chambre. Le tourteau de boue ainsi obtenu peut être stocké dans une décharge conforme à la loi. L'eau de lavage traitée reste ainsi dans le circuit. Des modes opératoires aboutis préservent l'environnement et maximisent la récupération des matériaux valorisables. Les matériaux de construction obtenus peuvent satisfaire à presque toutes les exigences et normes, tant du point de vue écologique que technique.

AVANTAGES ET LIMITES DES INSTALLATIONS DE LAVAGE DES SOLS ET DES MATÉRIAUX D'EXCAVATION

La résolution du problème des sites contaminés reste l'un des grands défis de notre société. Contrairement à une

installation de lavage des matériaux d'excavation, une installation de lavage des sols peut traiter des matériaux contaminés par des polluants, par exemple par des métaux lourds, des hydrocarbures et des pesticides. Les procédés de lavage des sols sont des procédés de séparation physico-chimique qui permettent d'utiliser aussi bien de l'eau sans additifs qu'avec additifs, par exemple des agents tensioactifs, des acides ou des alcalis. Les polluants du sol sont dispersés ou dissous dans l'eau de lavage, et le matériau ressort propre. Des procédés extractifs permettent de concentrer les polluants dans le tourteau de boue qui pourra être valorisé ou éliminé conformément à la loi.

Le recours à une installation de lavage des sols et des matériaux d'excavation est une méthode efficace et durable qui permet de boucler des cycles de matières et d'obtenir des matériaux de construction. Les installations de lavage des sols préservent l'environnement grâce à des modes opératoires aboutis et maximisent la récupération des matériaux valorisables.



Nettoyage d'une fraction de matériaux d'excavation

À LA DÉCOUVERTE D'UNE OASIS NATURELLE

Les visites dans les sites d'extraction sont des voyages de découverte aux multiples facettes. Les gros engins de chantier dominent la scène au début, mais en y regardant de plus près, on découvre de multiples habitats et un nombre incroyable d'espèces animales et végétales – bref retour d'expérience.

Tôt le matin, tout est encore calme sur le site d'extraction. Seul le bruant jaune chante du haut de son perchoir, tandis que les hirondelles de rivage gazouillent en enchaînant les acrobaties aériennes. Mais le silence qui règne prend fin, car un machiniste démarre le moteur d'une chargeuse sur pneus et entreprend l'extraction de graviers. En fond sonore, le roulement régulier du convoyeur à bande rythme l'ambiance du matin. À côté, un lièvre se cache dans le talus recouvert d'une végétation spontanée, puis il s'enfuit en bondissant vers la forêt pionnière. Il reviendra sur le site d'extraction dès que le calme s'installera en soirée. Les chevreuils lèvent la tête au passage du bulldozer, mais ils continuent de brouter tranquillement et ne se laissent pas déranger par les machines. Pour le visiteur, ce terrain austère est aussi étrange que fascinant. Un coup d'œil attentif à ce paysage dynamique s'avère rapidement enrichissant.



La pose typique du sonneur à ventre jaune dans l'eau.

Debout face à l'imposante paroi de gravier, on est impressionné par la hauteur mais aussi par les différentes couches déposées par les glaciers et les rivières durant la dernière période glaciaire. Une couche de sable présente de nombreux trous. Ce sont des nids d'une colonie d'hirondelles de rivage qui élèvent leurs petits dans des galeries s'enfonçant jusqu'à 70 cm de profondeur. En Suisse, les hirondelles de rivage nichent principalement dans les gravières ou dans les buttes artificielles. En effet, les sites de nidification naturels, les falaises avec des lentilles de sable le long des rivières, sont rares dans notre pays.

... ET DANS LA ZONE DE REMBLAYAGE

La visite se poursuit par le comblement. Dans la grande majorité des cas, la fosse doit être comblée de matériaux d'excavation propres, conformément aux plans d'aménagement approuvés. Dans une ornière de pneus remplie d'eau au bord de la zone de remblayage, on voit des têtards de crapaud calamite, une espèce rare. Le sonneur à ventre jaune, une autre espèce d'amphibien rare, ne semble pas inquiet dans la mare créée spécialement pour lui.

En Suisse, les hirondelles de rivage nichent principalement dans les gravières ou dans les buttes artificielles.

Dans les gravières, nature et économie interagissent.

À côté de l'eau, des enfants ont construit un murgier lors de leur visite à la gravière. Le soleil est à son zénith, et un lézard agile profite d'un bain de soleil sur l'une des pierres. Il se prépare à partir en chasse. Ces petites structures offrent un abri parfait aux amphibiens et autres petits animaux.

AU SERVICE DE LA NATURE : ENTRETIEN, SOIN ET AMÉNAGEMENT FINAL

Les surfaces naturelles situées sur les sites d'extraction doivent être entretenues pour ne pas être envahies par des plantes indésirables. Ainsi, le visiteur voit un groupe de personnes en train d'arracher des plantes problématiques. On arrache, on fauche pour éviter la prolifération de ces plantes. Un employé de l'entreprise manie la pelleteuse pour enlever ces espèces indésirables. En hiver, partout où cela est possible, de nouveaux plans d'eau temporaires sont créés à l'aide d'une pelleteuse ou d'un bulldozer pour la saison de reproduction des amphibiens. Le conducteur de l'engin témoigne : « J'aime bien travailler au service de la nature. C'est utile et j'ai plaisir à créer des aménagements avec cet engin de 30 tonnes. »

Si l'on laisse son regard vagabonder, une prairie aux couleurs vives attire l'attention. Cette prairie dite maigre mais riche en plantes à fleurs a été créée dans le cadre de l'aménagement final à titre de compensation écologique. Une grande partie du terrain exploité pour le gravier



Un groupe de personnes en intervention contre les néophytes envahissantes



L'épilobe à feuilles de romarin aime les surfaces graveleuses

redeviendra une terre agricole fertile et sera restituée à l'exploitant / au propriétaire foncier après une phase transitoire de remise en culture qui durera plusieurs années.

Une visite du site d'extraction le confirme : dans ces endroits, nature et économie interagissent. Lorsque les gravières ne seront plus exploitées, l'habitat dynamique cédera la place à un paysage statique. Le secteur perdra son attrait pour les espèces pionnières.

BRÈVES



POLLUTIONS DIFFUSES – LE PRINCIPE DU POLLUEUR-PAYEUR

Le Conseil fédéral propose de soutenir financièrement l'assainissement des pollutions diffuses au moyen de la taxe pour l'assainissement des sites contaminés (taxe OTAS) en modifiant la loi sur la protection de l'environnement LPE. Cette extension entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant total de CHF 460 millions, à financer par les exploitants de décharge qui acceptent le dépôt de matériaux d'excavation pollués et non pollués, bien que les pollutions diffuses aient été générées par d'autres.

L'ASGB salue l'assainissement des pollutions diffuses, mais rejette le financement proposé. Il conduirait à une utilisation détournée, puisque le produit de la taxe est destiné à l'investigation, à la surveillance et à l'assainissement des sites contaminés et à l'investigation de sites qui se révèlent non contaminés. Toutefois, les places de jeux et les espaces verts pollués de manière diffuse ne sont ni des déchets ni des choses meubles dont le détenteur se défait ou dont l'élimination est commandée par l'intérêt public. L'inclusion de ces surfaces dans le fonds OTAS irait à l'encontre du principe du pollueur-payeur retenu par la LPE, puisque le financement n'est pas répercuté sur les pollueurs mais sur les décharges « innocentes », de façon arbitraire. La proposition pose problème sur le plan réglementaire et grève financièrement notre branche d'une manière discutable du point de vue de la politique publique, en imposant aux décharges de type A et B, indépendamment du principe du pollueur-payeur, de nouvelles charges financières significatives qui ont été « produites » par d'autres (transports, industrie, etc.).



POINTS FORTS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'ASGB accueille favorablement le projet de loi élaboré par la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CEATE-CN du Conseil national. Il demande que celui-ci soit développé dans sa globalité dans l'esprit du « cradle to cradle » et d'une garantie durable de l'équilibre écologique global, en comblant certains points faibles de la réglementation. Pas toutes, mais certaines des solutions proposées, et en partie envisagées par l'ASGB, sont prometteuses : Déclaration Environnementale de Produit – critère d'adjudication dans les appels d'offres : la norme EN 15804 est un système de mesure reconnu et éprouvé dans toute l'Europe pour la recyclabilité des ouvrages de construction, déjà utilisé dans de nombreux pays lors d'appels d'offres. Le Conseil fédéral serait aujourd'hui en mesure de l'introduire, de l'imposer dans des appels d'offres et de promouvoir ainsi l'économie circulaire.

- Valorisation matière-énergie : privilégier la valorisation matière-énergie par rapport à la valorisation purement énergétique réduit les émissions.
- Matériaux de construction séparables : ils favorisent le bouclage des cycles durables en préservant la valeur. Les plates-formes correspondantes (p. ex. www.madaster.ch) sont déjà en service.
- Appels d'offres spécifiques aux propriétés : grâce à des appels d'offres spécifiques à des propriétés plutôt qu'à des variétés, la composition des matériaux peut être adaptée à l'ouvrage en circuit fermé. Cela permet d'exploiter d'autres potentiels de recyclage.

Planification : le principal effet de levier réside dans la planification de l'ouvrage. Ce potentiel de réussite peut être exploité si nous parvenons à prendre en compte de manière adéquate la recyclabilité des matériaux dès la planification de l'ouvrage.



REDEVANCE DE DÉCHARGE

L'ASGB a eu plusieurs occasions de prendre position sur l'introduction d'une taxe de mise en décharge en Suisse. L'ASGB s'oppose à l'instauration d'une taxe d'incitation pour la mise en décharge des déchets de chantier, et ce, principalement pour les raisons suivantes :

1. Absence d'effet incitatif – taxe purement fiscale : la taxe serait inefficace car aujourd'hui déjà, selon le rapport 2008 sur les déchets de l'OFEV et l'étude MatCH Construction 2016, plus de 80% des déchets de chantier sont maintenus dans le circuit. L'effet incitatif serait donc tout au plus minimal. Plutôt qu'une taxe d'incitation, il s'agirait d'une taxe purement fiscale destinée à assainir les déficits publics. La taxe d'incitation est donc en contradiction avec le principe de Pareto. Étant donné que plus de 80% des matières premières minérales sont déjà recyclées volontairement par l'industrie, il faudrait au moins 80% des dépenses totales pour exploiter les 20% restants.
2. Contre-productif du point de vue de l'empreinte écologique : il ne s'agit pas de continuer à faire grimper des taux de recyclage records. Il est préférable d'investir dans la recyclabilité, l'efficacité énergétique et le caractère écologique des produits. En ce qui concerne la limitation de l'empreinte écologique, la redevance est même en partie contre-productive. Le recyclage des déchets minéraux permet certes de préserver les matières premières primaires, mais, comme on le sait, il entraîne davantage d'émissions environnementales (utilisation accrue des machines, traitement plus complexe de l'eau, neutralisation des lessivages nocifs, élimination des fractions résiduelles, besoin accru en adjuvants et liants pour la fabrication du béton, etc.). En outre, les matières premières minérales sont des produits de masse lourds. Dès lors que l'on dépasse les 40 km de transport, les bilans énergétiques et environnementaux obtiennent de mauvaises notes.
3. Exportations de déchets à l'étranger : afin d'économiser la taxe d'incitation, des entreprises préféreront exporter des déchets de chantier, quitte à allonger les distances de transport et polluer davantage. La taxe générerait donc des émissions supplémentaires.



LOI SUR LES CARTELS : MOTIONS FRANÇAIS ET WICKI

Le Parlement a transmis la motion Français « La révision de la loi sur les cartels doit tenir compte de critères qualitatifs et quantitatifs afin d'apprécier l'irrecevabilité d'un accord de concurrence » ainsi que la motion Wicki « Préserver le principe d'investigation – pas de renversement de la charge de la preuve dans la loi sur les cartels », contre l'avis du Conseil fédéral. La motion Français demande une modification de la loi sur les cartels permettant de déterminer l'élément constitutif de l'accord de concurrence illicite en tenant compte de critères qualitatifs et quantitatifs. Par la motion Wicki, le Conseil fédéral est chargé de préciser la loi sur les cartels de telle sorte que la présomption d'innocence constitutionnelle s'y applique également. Cela doit se faire notamment en renforçant le principe d'investigation. L'ASGB soutient les deux motions et attend leur mise en œuvre conformément à la volonté de leurs auteurs, par exemple dans le cadre de la révision en cours de la loi sur les cartels.



INITIATIVE BIODIVERSITÉ / LOI SUR LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

L'ASGB rejette l'initiative biodiversité et salue l'intention du Conseil fédéral de lui opposer un contre-projet. Le message actuel contient toutefois différents risques pour la branche, et l'ASGB demande donc quelques adaptations. Les principaux potentiels d'amélioration peuvent être résumés comme suit :

- Il faut tenir compte du fait que les gravières permettent de créer de nombreux biotopes importants spécifiques aux espèces, contribuant ainsi de manière significative à la biodiversité.
- L'ASGB rejette le quota de 17% de surfaces consacrées à la biodiversité. Au lieu de cela, elle propose de fixer dans la loi que la promotion des espèces animales et végétales indigènes doit être prise en compte proportionnellement dans l'aménagement des surfaces.
- La branche des graviers et du béton est prête à créer des conditions adéquates pour l'interconnexion des biotopes spécifiques aux espèces. La responsabilité en la matière ne peut toutefois pas lui être confiée, car ce sont les êtres vivants qui décident en fin de compte de la manière dont ils veulent passer d'un milieu à l'autre.
- L'ASGB suggère que dans les zones d'affectation particulière, comme les sites d'extraction de gravier, les organisations de branche et les associations professionnelles soient impliquées dans la planification de l'extraction de matières premières en tenant compte des besoins de la faune et de la flore au cas par cas.
- La subsidiarité et la possibilité de consultation de la commune qui en résulte doivent être renforcées lors de la planification de l'extraction.



INITIATIVE PAYSAGE / LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'initiative paysage prévoit de n'autoriser les constructions et installations nouvelles dans une partie non constructible du territoire que si leur implantation est imposée par leur destination pour des raisons importantes. Il s'agit là d'un net durcissement par rapport aux exigences actuelles. Du point de vue de l'ASGB, la contre-proposition présente les possibilités d'amélioration suivantes :

- Renonciation à la prime de démolition proposée pour les constructions en dehors des zones à bâtir en raison de problèmes de délimitation et d'arbitraire.
- Renonciation au mécanisme de compensation, car celui-ci complique la planification d'utilisations imposées par la destination en dehors de la zone à bâtir.
- Renonciation à la primauté de l'exploitation agricole par rapport à l'utilisation non agricole de terres situées en dehors des zones à bâtir, car celle-ci privilégie l'agriculture par rapport à d'autres utilisations telles que l'extraction de matériaux. Il convient aussi de renforcer la pondération globale des intérêts en dehors des zones à bâtir.

Ces potentiels d'amélioration ont été partiellement pris en compte par le Conseil des États. À l'instar de l'ASGB, le Conseil des États rejette l'initiative paysage, et la contre-proposition met l'accent sur la séparation claire entre partie constructible et non constructible du territoire. Il reste toutefois favorable à l'approche compensatoire, à l'introduction d'une prime à la démolition et à la priorité de l'utilisation agricole par rapport à l'utilisation non agricole en dehors de la zone à bâtir. Cependant, le Conseil des États a décidé qu'en dehors des zones à bâtir sont autorisés non seulement les constructions et installations à l'implantation imposée par la destination, mais aussi d'autres constructions et installations ayant un lien fonctionnel avec l'implantation imposée par la destination principale, comme par exemple des usines de recyclage ou des centrales à béton sur le site d'extraction du gravier. L'ASGB soutient cette disposition, car elle contribue de manière significative à un approvisionnement durable en matières premières minérales.

MENTIONS LÉGALES

Édition

Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton ASGB
Schwanengasse 12
3011 Berne
www.asgb.ch

Concept, contenus et réalisation

Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton ASGB
en coopération avec furrerhugi. ag

Tirage

6170 exemplaires

Langues

Allemand, français

Impression

Ast & Fischer SA Wabern



LES COULEURS NATURELLES
CERTIFIÉES PAR
CRADLE TO CRADLE

Photos/auteurs

Page de garde	Photo: Hansueli Schärer
Pages 4/5	Auteur: Claudio Looser, furrerhugi. ag Photos: Kibag Holding AG
Pages 6/7	Auteur: Volker Wetzig, ASGB Photo: onzon, Shutterstock.com
Pages 8/9	Auteur: Guido Biaggio, Office fédéral des routes (OFROU) Photos: Office fédéral des routes (OFROU)
Pages 10/11	Auteur: Truls Toggenburger, FKB Zurich Photo: ASGB
Pages 12/13	Auteur: Claudio Looser, furrerhugi. ag Photos: Bianca Eckert / Ilona Bosoppi / Monika Hochuli / Laure Sallinge
Pages 14/15	Auteurs: Vanessa Arber & Michael Keller, Holcim (Suisse) SA et Claudio Looser, furrerhugi. ag Photos: Holcim AG, Eberhard Bau AG, Kästli Bau AG, KIBAG AG
Pages 16/17	Auteurs: Volker Wetzig, ASGB et Alexandra Hotz (AIK Technik AG) Photos: AIK Technik AG
Pages 18/19	Auteure: Doris Hösli, ASGB Photos: ASGB
Pages 20-22	Auteur: Martin Weder, ASGB Photos: Hansueli Schärer / ASGB / Uwe Mueller, Song_about_summer, Shutterstock.com



Association Suisse de l'industrie
des Graviers et du Béton ASGB
Schwanengasse 12
3011 Berne
www.asgb.ch